

Communiqué ACIM du 28 mars 2013 : les mineures de 15 à 18 ans pourront bénéficier de la pilule. Combien de morts ?

Publié le 28 mars 2013
3 minutes

L'information donnée par l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) expliquant que 20 personnes seulement meurent des complications thromboemboliques chaque année est absolument scandaleuse car mensongère. Pourquoi ?

1) Lors des morts subites à domicile par embolie pulmonaire le plus souvent le médecin signe le certificat de décès en donnant le diagnostic de crise cardiaque. Pour savoir si ces personnes sont décédées d'une embolie il n'y a pas d'autre choix que de faire une autopsie qui en pratique n'est jamais diligentée. Les familles en peine s'y opposent le plus souvent (*C'est pas ça qui nous le rendra !*) et les médecins légistes sont devenus rares.

2) Il en est de même pour les hôpitaux périphériques et même les centres hospitaliers universitaires ; ils se trouvent dans le même cas. Ce pour quoi ils sont à quelques exceptions près incapables de tenir de telles statistiques. D'autant que bien souvent ils réceptionnent des personnes mortes durant le transport. Là non plus, on ne se met pas à autopsier.

3) N'ont pas été inclus dans la statistique les décès des personnes ayant fait un infarctus du myocarde ou un accident vasculaire cérébral. De plus, tout étudiant en médecine sait parfaitement qu'une embolie peut se diriger directement vers le cœur ou le cerveau.

4) N'ont pas été pris en compte les cas où la prise de pilule a été un facteur favorisant voire déclenchant. Donnons un exemple précis. On sait que les longs voyages en avion favorisent les morts subites dus à l'immobilité des membres inférieurs où se forment des caillots : ces personnes tombent inanimées à leur arrivée à l'aéroport ou un peu plus tard. Dans tous les cas le décès est seulement imputable au voyage alors qu'il peut être aussi en rapport avec la prise de pilule. Ces deux facteurs peuvent être réunis. Il est impossible de savoir lequel a été déterminant ou subsidiaire.

En limitant ainsi ses appréciations à 20 décès, l'ANSM n'a qu'un seul but : nous faire « avaler la pilule » en relativisant les effets secondaires des contraceptifs oraux...comme elle l'a fait avec le Médiator. Ce qui lui vaut une plainte en justice de la Fédération des Médecins de France...que l'ANSM dit vouloir assumer pleinement.

A partir de lundi, les mineures de 15 à 18 ans pourront bénéficier de la pilule. Combien de morts ?

Dr. Jean-Pierre DICKES, Président de l'ACIMPS

Pour tout savoir sur l'ACIM

 [le site de l'ACIM](#)